Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260824-D2026_52-DE

Délibération N° 2026-52

DEPARTEMENT DU MORBIHAN-56

COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

DATE DE CONVOCATION :
20 août 2026

DATE DE L'AFFICHAGE :

20 août 2026

Nombre de membres :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

L'an deux mil vingt-six, le 24 août, à 14h30, le Conseil Municipal de la commune de L'ÎLE D'ARZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale du Gourail située 128 rue du Gourail, sous la présidence du nouveau Maire, Hervé LE BOURDIEC.

Etaient présents : LE BOURDIEC Hervé, PORSMOGUER Fabienne, THORAVAL Yann, MÉRIAN Joël, ROSE Éric, CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène, D'HUICQUE Thierry

Etaient absents :

Etaient excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Noms des Mandants	A	Nom des Mandataires
HAUTCHAMP Violaine,	à	PORSMOGUER Fabienne
LE BAGOUSSE Léa,		THORAVAL Yann
FLOURIÉ Marie,		CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène
LE BAIL Yves,		MÉRIAN Joël

Est nommé (e) secrétaire de séance : CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène

FINANCES – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE FESTIVAL DES INSULAIRES

Rapporteur : Yann THORAVAL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que les membres du conseil municipal en date du 12 février 2026 avaient validé l'attribution d'une subvention de 1 000 € pour l'association « Festival des insulaires ».

Par courrier en date du 18 juin 2026, les organisateurs de cet événement ont informé la commune que pour la première fois de son histoire, le festival sera lancé avec un budget déficitaire.

Considérant l'attachement des Iledarais à cet évènement,
Considérant qu'il est un lieu de valorisation des richesses culturelles et humaines des îles, mais également un temps de réflexion quant aux problématiques insulaires à travers les débats, conférences, et temps d'échange,
Considérant l'importance de soutenir cet évènement en tant qu'île adhérente depuis la 1ère édition,

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260824-D2026_52-DE

Monsieur le Maire propose de les soutenir en apportant une aide de 1 500 €, ce qui porterait à 2 500 € la subvention accordée au festival des insulaires au titre de 2026, location du stand inclus.

Ainsi, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (11 POUR), décident :

- ✓ **DE VALIDER la subvention complémentaire de 1 500 € destinée à soutenir le festival des insulaires,**
- ✓ **D'APPROUVER le montant global de subvention de 2 500 € au titre de 2026,**
- ✓ **DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- ***entérine la validation de ces points***

Voté à l'unanimité par : 11 voix Pour,
0 Contre,
0 Abstention

Ile d'Arz, le 28 août 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

